



Commission économique pour l'Europe

Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé

**Équipe de spécialistes des politiques d'innovation
et de compétitivité**

Treizième session

Genève (réunion hybride), 1^{er} et 2 novembre 2021

**Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques
d'innovation et de compétitivité sur sa treizième session****I. Participation**

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a tenu sa treizième session les 1^{er} et 2 novembre 2021.
2. Au total, 75 représentants de ministères et de services gouvernementaux, d'établissements universitaires, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales ont pris part à la session.
3. La session a eu lieu sous forme hybride, avec possibilité d'y participer à distance ou en personne, au Palais des Nations, à Genève.
4. Les représentants des États membres suivants de la CEE y ont participé : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Commission européenne, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
5. Des représentants de la Banque mondiale, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Communauté d'États indépendants, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de la Fondation Ellen Macarthur, de l'Office européen des brevets, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Union internationale des télécommunications ont aussi participé à la session.

**II. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau
(point 1 de l'ordre du jour)**

6. M. Salvatore Zecchini (Italie) a ouvert la treizième session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et a souhaité la bienvenue aux représentants. La Secrétaire exécutive de la CEE, M^{me} Olga Algayerova, a prononcé une allocution d'ouverture, puis le Président a procédé à l'élection du Bureau.



7. M. Siarhei Shuba (Bélarus) a accompli deux mandats consécutifs en qualité de Vice-Président de l'Équipe de spécialistes et M. Goran Marklund (Suède) a accompli un mandat en cette même qualité. L'Équipe les a remerciés pour leurs services.

8. L'Équipe de spécialistes a élu les membres du Bureau ci-après, conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et aux pratiques des organes de la CEE (E/ECE/1468, annexe III, par. V.8, p. 18) :

- M. Behruzbeq Botirov, Chef de la Division des notations mondiales du Ministère ouzbek du développement innovant ;
- M^{me} Ani Toroyan, Spécialiste au Département de la haute technologie du Ministère arménien de l'industrie de haute technologie.

9. Le mandat des membres du Bureau nouvellement élus commence à la session en cours.

10. Après l'élection des membres du Bureau, L'Équipe de spécialistes a adopté l'ordre du jour publié sous la cote ECE/CECI/ICP/2021/1.

III. Débat de fond : Mettre l'innovation au service de l'économie circulaire (point 2 de l'ordre du jour)

11. Le débat de fond de la treizième session de l'Équipe de spécialistes a pris la forme d'un séminaire sur le thème « Mettre l'innovation au service de l'économie circulaire ».

12. L'Équipe de spécialistes travaille sur l'innovation au service de l'économie circulaire depuis 2017. En particulier, sa dixième session, en 2017, a été consacrée au thème de l'innovation au service d'une consommation et d'une production durables. Le document d'orientation qui en a résulté (ECE/CECI/2018/3)¹, intitulé « Passer à l'économie circulaire – les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables », répertorie les meilleures pratiques et les recommandations à adresser aux décideurs politiques pour stimuler l'innovation et la transition vers l'économie circulaire.

13. Lors des consultations informelles menées par l'Équipe de spécialistes en 2020, deux séminaires en ligne ont été consacrés aux questions relatives à l'économie circulaire. Ces webinaires ont donné lieu à deux documents d'orientation sur la définition des bonnes pratiques relatives à l'économie de plateforme et sur les marchés publics favorisant l'innovation au service du développement durable².

14. Cette année, le séminaire a été l'occasion pour les représentants de faire le point sur les progrès réalisés dans l'application de ces recommandations et de rendre compte de l'expérience acquise et des meilleures pratiques en cours dans la région de la CEE. Le débat de fond a fait suite aux conclusions de la soixante-neuvième session de la Commission, qui s'était tenue les 20 et 21 avril 2021 et avait pour thème l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles. Lors de cette session, les États membres avaient souligné que « l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles [étaient] importantes pour atteindre les objectifs de développement durable ». La Commission avait mis l'accent sur « la nécessité de renforcer encore ses travaux dans ce domaine, dans le cadre de son mandat actuel, selon qu'il convien[drait] et sous réserve de la disponibilité de ressources », ainsi que l'avait déclaré son Secrétaire exécutif.

¹ Document d'orientation de la CEE « Towards the Circular Economy – Innovation Policies for Sustainable Production and Consumption », ECE/CECI/2018/3.

² Documents d'orientation de la CEE « Reconstruire en mieux : utiliser les plateformes pour favoriser l'échange d'informations et le progrès dans la transition vers une économie circulaire », ECE/CECI/2021/4 et « Reconstruire en mieux : exploiter les marchés publics pour stimuler l'innovation en faveur du développement durable », ECE/CECI/2021/5.

15. Dans l'ensemble de la région de la CEE, tous les organes subsidiaires concernés étaient invités à mettre en œuvre les décisions prises, le cas échéant, en mettant l'accent sur le renforcement de l'efficacité des instruments existants de la CEE, sur la poursuite et l'amplification des approches existantes et sur l'élaboration de propositions de solutions efficaces et mesurables.

16. Le séminaire a été l'occasion de mettre en commun des connaissances, des données d'expérience et des politiques dans ce domaine au niveau international. Il a permis de mettre en évidence les enseignements tirés, les recommandations et les mesures supplémentaires nécessaires à la transition vers l'économie circulaire. Au cours de la discussion, une attention particulière a été accordée aux plans d'action nationaux pour l'innovation et l'économie circulaire, à l'adoption de mécanismes de soutien aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME), et aux marchés publics favorisant l'innovation. Les travaux antérieurs de l'Équipe de spécialistes sur ces sujets ont été appréciés à leur juste valeur et des perspectives d'action, notamment en réponse à la soixante-neuvième session de la Commission, ont été déterminées.

17. Au cours des dernières années, l'économie circulaire est devenue partie intégrante des politiques nationales et internationales. Le Pacte vert de l'Union européenne, dont l'objectif primordial est de faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050, plaide en faveur de la transition vers l'économie circulaire. Aujourd'hui, les principes de l'économie circulaire, le carbone incorporé et le rôle que joue celui-ci dans la réalisation des objectifs de réduction nette des émissions de carbone sont bien mieux compris. La mise en œuvre des principes de l'économie circulaire à grande échelle est nécessaire pour lutter contre les changements climatiques et la pénurie mondiale de ressources, et c'est maintenant qu'il faut agir.

18. Cependant, la transition d'un système linéaire de production et de consommation à un système circulaire ne se fera pas soudainement. Actuellement, moins de dix pour cent de l'activité économique mondiale est circulaire. Pour progresser, il faudra repenser en profondeur les modes de production et de consommation dans tous les secteurs, conformément à l'ODD 12 « Établir des modes de consommation et de production durables ». L'économie circulaire offre la possibilité de s'éloigner des processus à forte intensité de ressources, de maximiser l'utilisation des actifs existants et de créer de nouvelles sources de revenus. Elle peut rendre les processus de production et de consommation plus durables et plus compétitifs. L'innovation a un rôle clef à jouer dans la transition vers l'économie circulaire. Il existe de nombreux exemples de nouvelles technologies, de nouveaux processus, de nouveaux services et de nouveaux modèles commerciaux qui remodelent le cycle de vie des produits, de la conception à l'élimination et au recyclage, en passant par la production et l'utilisation. De même, des formes innovantes de consommation durable, comme les plateformes de partage, apparaissent dans des domaines tels que le transport, le logement, etc.

19. Pour atteindre des taux de circularité à deux chiffres dans la région de la CEE, il est primordial d'accélérer la dynamique, d'essayer des idées pour voir ce qui fonctionne plus systématiquement et de stimuler l'innovation. Pour que celle-ci s'épanouisse, il faut que de nouveaux marchés soient créés et que la question des externalités liées aux modes de production et de consommation non durables soit résolue. En même temps, l'innovation ne suffit pas. Pour qu'elle puisse soutenir une économie circulaire, il faut qu'elle soit poursuivie à cette fin.

20. L'Équipe de spécialistes a souligné l'importance d'une approche systémique et la nécessité de considérer le système dans lequel l'innovation se réalise. Aujourd'hui, les modèles, les incitations et les structures en place sont largement conçus pour un modèle de production linéaire et doivent être repensés pour que la transition vers l'économie circulaire réussisse. En outre, les décideurs politiques doivent prendre en considération le résultat souhaité, le type d'innovation nécessaire et la manière d'innover pour atteindre ce résultat. Les ODD, et en particulier les ODD 12 et 11, doivent être l'objectif ultime ainsi poursuivi. Une approche systémique est nécessaire pour créer des conditions propices à l'économie circulaire, stimuler l'offre et la demande et mettre en place le cadre nécessaire à l'épanouissement de l'économie circulaire.

21. La transition vers l'économie circulaire nécessite non seulement des produits nouveaux et améliorés, mais aussi des pratiques commerciales innovantes dans leur ensemble, que ce soit au niveau de la conception, de la production, des modèles de livraison ou de la gestion du cycle de vie. En ce qui concerne l'innovation portant sur les produits et les systèmes, il a été jugé important d'analyser le rôle des matériaux de substitution, par exemple les substituts du plastique, car les changements de matériaux doivent être bénéfiques et les capacités en aval doivent correspondre aux solutions de remplacement adoptées.

22. L'Équipe de spécialistes a noté le rôle important des entreprises et du secteur privé dans la transition vers l'économie circulaire. Dans le même temps, les décideurs politiques, les entrepreneurs et les innovateurs ont besoin de participer à un dialogue continu à plusieurs niveaux pour comprendre les possibilités, supprimer les obstacles et veiller à l'efficacité des incitations.

23. L'innovation en faveur de l'économie circulaire ne pourra tenir pleinement ses promesses que si des politiques résolues et suivies sont menées pour créer des cadres favorables et des incitations à l'initiative privée innovante dans les secteurs de l'économie circulaire et pour amener les consommateurs à adopter rapidement et largement des modes de consommation innovants et plus durables. Cela passe aussi par une approche innovante du volet réglementaire qui permette d'offrir des incitations et de supprimer les obstacles. Enfin, l'éducation aura un rôle important à jouer pour donner aux consommateurs les moyens de faire des choix circulaires.

24. L'Équipe de spécialistes a débattu et tiré des enseignements de l'expérience de l'Écosse et des mécanismes de soutien mis en place par Zero Waste Scotland, parmi lesquels le service de soutien aux entreprises, destiné à aider les petites et moyennes entreprises à trouver de nouvelles possibilités de croissance, la disponibilité d'un fonds d'investissement doté de dix-huit millions de livres sterling investis dans des subventions aux PME qui contribuent à mettre en place une économie plus circulaire, la création d'un réseau de soutien aux entreprises, axé sur le partage et la mise en œuvre de bonnes pratiques dans une optique de transition, et des ateliers consacrés à l'innovation dans le domaine de l'économie circulaire, dont l'objectif est d'accroître les connaissances et les capacités. Si les déchets ont été un élément important de la transition vers l'économie circulaire, la circularité va désormais bien au-delà et s'applique à de nombreux autres secteurs de l'économie.

25. L'Équipe de spécialistes a souligné l'importance des partenariats et de la collaboration entre les entités internationales, nationales et infranationales, les entreprises et les acteurs du secteur public, ainsi que les consommateurs et les communautés locales. Le partage de données sur les meilleures pratiques et les expériences, comme c'est le cas au sein de l'Équipe de spécialistes, est un élément important.

26. Il a également été souligné que les villes et les régions pouvaient avoir un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action en faveur de l'économie circulaire et pouvaient servir de laboratoire pour l'expérimentation de nouvelles idées et l'adoption d'une approche ascendante par les citoyens, les consommateurs et les entreprises.

27. Des recherches ont montré que les villes bien classées sur le plan de la culture et de la créativité étaient plus susceptibles d'avoir un plan d'urbanisme circulaire. Il existe une forte relation entre le développement durable et la culture. La réutilisation adaptative du patrimoine culturel – qui prolonge la durée de vie dynamique des bâtiments et réduit les déchets de construction – peut contribuer à la transition vers l'économie circulaire. La régénération d'actifs sous-utilisés peut ouvrir de nouvelles perspectives aux entreprises et créer de nouvelles activités ; elle revitalise les communes et stimule la responsabilité et l'appropriation.

28. L'Équipe de spécialistes a également tiré des enseignements de l'expérience de la Finlande, économie de taille modeste, ainsi que du plan d'action et de la stratégie nationale en faveur de l'économie circulaire que ce pays a adoptés en avril 2021. La discussion a souligné qu'il était important de définir les mesures en faveur de l'économie circulaire en désignant des secteurs clefs tels que les chaînes alimentaires, le transport, la logistique et la construction. L'une des mesures jugées prioritaires est l'éducation et l'investissement dans le renforcement des capacités afin de créer et d'améliorer les compétences requises en matière d'économie circulaire et d'éduquer les consommateurs. À cet égard, la Finlande a

recensé soixante mesures, parmi lesquelles l'éducation occupe une place prépondérante. Il a été souligné que l'innovation pourrait aider à ouvrir des perspectives commerciales liées à l'économie circulaire dans des secteurs qui ne sont pas considérés comme circulaires à première vue (par exemple, les minéraux et les mines).

29. L'Équipe de spécialistes a estimé par ailleurs que les marchés publics favorisant l'innovation étaient l'un des moyens d'intervenir du côté de la demande pour soutenir la transition vers l'économie circulaire. Grâce à ce type de marché public, les gouvernements peuvent stimuler l'amélioration du bilan environnemental et social des produits et renforcer la circularité dans l'économie de leur pays. L'Autriche a fait part de son expérience en matière de marchés publics innovants et de courtage en innovation, qui consistent à mettre en relation des entreprises innovantes et des acheteurs publics et à proposer une plateforme d'innovation, des réseaux et des événements, des conseils stratégiques, des formations, des projets pilotes et un soutien financier. Les marchés publics favorisant l'innovation peuvent inclure des éléments d'économie circulaire dans les critères d'achat et les appels d'offres formulés dans un tel cadre laissent aux soumissionnaires une marge de manœuvre pour proposer différentes solutions pour obtenir les résultats envisagés. Le secteur de la construction, y compris le logement et les routes, secteur qui se prête tout particulièrement à la circularité, offre de nombreuses possibilités d'appliquer des approches innovantes en matière de passation de marchés. Il est nécessaire de repenser fondamentalement les marchés publics et de passer d'un outil utilisé seulement pour l'acquisition de biens, de services et d'infrastructures à un outil stratégique utilisé pour atteindre des objectifs ciblés, comme le développement durable et l'économie circulaire.

30. L'Équipe de spécialistes a également discuté du rôle du commerce dans la stimulation de l'économie circulaire ; en effet, les mesures de contrôle de la pollution ne représentent pas seulement un coût, mais peuvent également faire émerger de nouvelles possibilités (par exemple à partir du « piégeage » de la pollution et des résidus). Le commerce peut contribuer à la mise à l'échelle des solutions d'économie circulaire. Dans le même temps, il est important d'éviter les obstacles au commerce, en accordant une attention particulière aux mesures tarifaires et non tarifaires.

31. Enfin, l'Équipe de spécialistes a conclu sur la nécessité d'une coordination et d'une collaboration intersectorielles et institutionnelles aux niveaux national et international en faveur de la transition vers l'économie circulaire. Cette nécessité existe aussi au niveau de la CEE, où différents domaines de travail, tels que la politique d'innovation, le commerce, les partenariats public-privé (PPP) et les villes intelligentes, soutiennent les États membres dans leurs efforts vers la circularité.

IV. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la douzième réunion (point 3 de l'ordre du jour)

32. Le secrétariat a informé l'Équipe de spécialistes des résultats des activités menées depuis la douzième session, à savoir, entre autres :

a) Les documents d'orientation intitulés « Reconstruire en mieux : utiliser les plateformes pour favoriser l'échange d'informations et le progrès dans la transition vers une économie circulaire » (ECE/CECI/2021/4) et « Reconstruire en mieux : exploiter les marchés publics pour stimuler l'innovation en faveur du développement durable » (ECE/CECI/2021/5), résultat des dialogues sur les politiques organisés dans le cadre des consultations informelles menées par l'Équipe de spécialistes en 2020 ;

b) Un webinaire sous-régional a été organisé le 26 novembre 2020 pour présenter et valider les résultats provisoires des analyses d'écart dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation réalisées pour les pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) dans le cadre de la stratégie d'innovation au service du développement durable du SPECA. Les travaux en cours sur la nouvelle politique industrielle de mise à niveau technologique dans les pays participant au SPECA ont été examinés, ainsi que les travaux sur les incubateurs d'entreprises au service

du développement durable dans la sous-région du SPECA. Ces activités ont été réalisées avec le soutien du projet intitulé « Strengthening innovation policies for SPECA countries in support of the 2030 Agenda for Sustainable Development » (Renforcement des politiques d'innovation des pays visés par le programme SPECA à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030), financé par le Compte de l'ONU pour le développement (2020-2023) ;

c) Le recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale de 2020 concernant l'Europe orientale et le Caucase du Sud a été lancé en mars 2020 lors d'une manifestation en ligne de haut niveau et de six manifestations nationales organisées entre décembre 2020 et février 2021. Les résultats ont été publiés en mars 2021 ;

d) L'étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie a été lancée le 16 décembre 2020. Cette étude contient des recommandations détaillées et fondées sur des données probantes concernant l'amélioration de la politique d'innovation en Géorgie et a été publiée en tant que publication officielle de l'ONU en décembre 2020 ;

e) Une série de trois formations en ligne sur l'appui aux entreprises innovantes à forte croissance d'Europe orientale et du Caucase du Sud ont été organisées à l'intention des décideurs de la région les 16, 18 et 22 mai 2021 ;

f) Une contribution aux préparatifs du Forum régional pour le développement durable a été apportée en 2021 ;

g) Un webinaire sur les diasporas et la promotion de l'innovation au service du développement durable a été organisé avant la session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des PPP, le 31 mai 2021, afin de permettre aux pays et aux experts de partager leurs données d'expérience ;

h) Une équipe spéciale sur les principes applicables aux politiques d'innovation a été constituée et s'est réunie pour la première fois le 27 mai 2021 ; les résultats de la discussion ont été présentés au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des PPP lors de sa session de juin 2021. L'Équipe spéciale s'est réunie une deuxième fois le 26 octobre 2021 pour examiner un premier projet de principes ;

i) Un manuel intitulé « Supporting Innovative High-Growth Enterprises in Eastern Europe and the South Caucasus » (Appui aux entreprises innovantes à forte croissance en Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud) a été publié en août 2021 ;

j) Un manuel intitulé « Les incubateurs d'entreprises au service du développement durable dans la sous-région du SPECA » a été publié en octobre 2021 ;

k) Dans le cadre du programme de renforcement des capacités en Géorgie, un projet de manuel sur les marchés publics favorisant l'innovation en Géorgie a été élaboré ;

l) Les travaux relatifs aux études sur l'innovation au service du développement durable en République de Moldova et en Ouzbékistan sont en cours (ECE/CECI/ICP/2021/INF.1 ; ECE/CECI/ICP/2021/INF.1). L'étude concernant la République de Moldova sera finalisée et lancée fin 2021. L'évaluation préalable à l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Arménie a commencé en octobre 2021 ;

m) Une contribution a été apportée au volet « renforcement des capacités » des travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable ;

n) Un appui a été fourni, en coopération avec le sous-programme Commerce de la CEE, à certains États membres, à leur demande, pour l'élaboration de feuilles de route ou de plans d'action en faveur de la transition vers l'économie circulaire dans certains domaines, notamment les marchés publics au service de l'innovation, dans le cadre du projet intitulé « Accelerating the transition towards a Circular Economy in the ECE region » (Accélération de la transition à l'économie circulaire dans la région de la CEE) financé par le Compte de l'ONU pour le développement (13^e tranche) ;

o) Des épisodes pilotes de la série de podcasts « Innovation Matters » ont été lancés ;

p) La session annuelle du Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable, relevant du programme SPECA, organisée en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), s'est tenue le 21 octobre 2021 sous une forme virtuelle, sous la présidence du Kirghizistan. Elle a été précédée les 20 et 21 octobre 2021 d'un atelier sous-régional sur l'innovation et la technologie au service du développement durable. Le Groupe de travail a examiné et approuvé un plan d'action pour la stratégie SPECA d'innovation au service du développement durable, élaboré sur la base des analyses d'écart réalisées pour tous les pays visés par le programme SPECA en 2020 ;

q) Un webinaire de renforcement des capacités nationales a été fourni au Kirghizistan à la suite d'une demande du Service d'État de la propriété intellectuelle et de l'innovation relevant du Conseil des ministres de la République kirghize (Kyrgyzpatent) pour soutenir la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan (2019) et dans le cadre du projet de renforcement des politiques d'innovation des pays visés par le programme SPECA à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, financé par le Compte de l'ONU pour le développement. En conséquence, un projet de plan d'action pour le développement de l'écosystème d'innovation du Kirghizistan a été élaboré en consultation avec les parties prenantes nationales et présenté en septembre 2021 ;

r) La CEE a entrepris des activités de collecte de fonds afin d'approfondir la coopération avec les États membres dans le domaine de l'innovation.

33. La République de Moldova s'est déclarée très satisfaite du travail effectué dans le cadre de l'étude sur l'innovation au service du développement durable la concernant, notant en particulier la consultation approfondie de plus de cinquante parties prenantes nationales et la rapidité d'exécution du projet de rapport. L'analyse et les recommandations ont en outre été jugées très utiles pour élaborer et mettre en œuvre une politique d'innovation au service du développement durable. La République d'Ouzbékistan a également apprécié à sa juste valeur le travail effectué dans le cadre de l'étude sur l'innovation au service du développement durable la concernant, a souligné l'importance de l'innovation et de la science en tant que moteurs de la croissance et de la compétitivité et a fait le point sur les dernières mesures prises par le gouvernement pour donner la priorité à l'innovation, aux sciences et à la transition vers une économie circulaire. L'Ouzbékistan a également rappelé qu'il présidait cette année le Forum économique du SPECA et qu'il accueillerait le Conseil d'administration du SPECA du 17 au 19 novembre.

34. L'Équipe de spécialistes a exprimé sa gratitude aux gouvernements de la Fédération de Russie et de la Suède pour leur contribution financière à ses travaux.

35. Après l'intervention du représentant de la Grèce en sa qualité de Coprésident du Groupe de travail des PPP de la CEE et de Vice-Président du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des PPP, l'Équipe de spécialistes a reconnu les avantages des synergies entre ses travaux et ceux du Groupe de travail des PPP, notamment en ce qui concernait les marchés publics favorisant l'innovation, l'économie circulaire et les PPP. Ces synergies seraient exploitées plus avant dans les travaux futurs, notamment dans le cadre des travaux du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des PPP.

36. L'Équipe de spécialistes s'est déclarée satisfaite des résultats des travaux réalisés, qui avaient répondu efficacement, et conformément à son mandat, aux besoins des États membres, en particulier de ceux dont l'économie était en transition.

V. Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022 (point 4 de l'ordre du jour)

37. Le secrétariat a informé l'Équipe de spécialistes des principaux résultats de la quatorzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des PPP, qui s'était tenue à Genève sous forme de réunion hybride les 1^{er} et 2 juin 2021.

38. Le secrétariat a présenté des propositions relatives aux travaux à mener pendant le reste de 2021 et en 2022, conformément au plan d'activités intersessions pour 2021-2022 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des PPP (ECE/CECI/2021/2, annexe II).

39. L'équipe de spécialistes a examiné et adopté son plan d'activité à mettre en œuvre pendant le reste de 2021 et en 2022, conformément au plan d'activités intersessions pour 2021-2022 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des PPP (ECE/CECI/2021/2, annexe II).

40. Les produits et activités suivants seront réalisés, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires :

a) Un document directif intitulé « Mettre l'innovation au service de l'économie circulaire », qui rend compte des résultats des discussions menées dans le cadre du débat de fond et qui sera soumis pour approbation à la prochaine session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des PPP au printemps 2022 ;

b) La troisième session du Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable du programme SPECA sera organisée en collaboration avec la CESAP. Une conférence d'orientation se tiendra immédiatement après la session ;

c) Deux études nationales sur l'innovation au service du développement durable, concernant la République de Moldova et l'Ouzbékistan, sont en cours d'achèvement en coopération avec les Gouvernements concernés. L'étude sur la République de Moldova sera publiée à la fin de 2021 et celle sur l'Ouzbékistan au début de 2022. Une étude concernant l'Arménie a commencé et les premières réunions d'enquête avec des experts internationaux et des parties prenantes nationales seront menées au cours du premier semestre de 2022. L'étude durera toute l'année 2022 et une étude sur l'innovation au service du développement durable concernant l'Ukraine commencera en 2022 ;

d) Des réunions du réseau des points de contact nationaux pour le recensement des politiques d'innovation seront régulièrement organisées pour permettre la mise en commun des bonnes pratiques en matière de politiques publiques et le renforcement de la capacité des pouvoirs publics à mettre en œuvre les recommandations issues du recensement des politiques d'innovation. Une publication de suivi faisant le point sur les progrès accomplis et analysant en profondeur quelques questions de politique générale sera élaborée en 2022 sous la direction du réseau ;

e) Un groupe d'étude établi par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité poursuivra l'élaboration de principes d'action sur certains aspects de l'innovation au service du développement durable. Une large consultation multipartite se poursuivra sur la base des travaux des deux premières réunions que le Groupe d'étude a tenues, en mai 2021 et en octobre 2022. Un premier ensemble de principes sera présenté à la prochaine session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des PPP, au printemps 2022, et les pays ainsi que les représentants sont invités à désigner des membres supplémentaires du Groupe d'étude ;

f) Dans le cadre du suivi de l'étude nationale sur l'innovation au service du développement durable effectuée en Géorgie, la CEE mènera à son terme dans ce pays un programme de renforcement des capacités sur le thème des marchés publics favorisant l'innovation, conformément à l'accord conclu avec le Gouvernement. Parmi les activités qui seront menées, on peut citer l'élaboration d'un manuel sur les marchés publics favorisant l'innovation, basé sur les meilleures pratiques internationales, qui sera finalisé d'ici la fin de 2021, et un voyage d'étude pour quatre fonctionnaires géorgiens dans l'un des États membres de la CEE en 2022 ;

g) Une fois terminée l'étude sur l'innovation au service du développement durable en République de Moldova, la CEE conviendra avec les autorités nationales d'un programme de renforcement des capacités pour 2022 ;

h) Dans le cadre du Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable du programme SPECA, un plan d'action pour la stratégie SPECA d'innovation au service du développement durable et les activités de renforcement des capacités connexes seront mis en œuvre avec le soutien du projet de renforcement des politiques d'innovation des pays visés par le programme SPECA à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, et un éventuel financement extrabudgétaire supplémentaire ;

i) La CEE élaborera un manuel et organisera une série de formations sur le soutien aux entreprises innovantes à forte croissance dans la sous-région du programme SPECA au quatrième trimestre 2021 et au premier trimestre 2022. Ces travaux s'appuieront sur le manuel et la formation similaires sur l'appui aux entreprises innovantes à forte croissance d'Europe orientale et du Caucase du Sud ;

j) La CEE organisera un dialogue sur les politiques régionales à Moscou au premier trimestre 2022, axé sur la nouvelle politique d'innovation au service de la transition et fondé sur les travaux entrepris avec les pays du SPECA et d'autres pays en transition de la région de la CEE. Cet événement sera suivi d'une publication officielle des Nations Unies sur ce sujet ;

k) La CEE continuera de contribuer au volet « renforcement des capacités » des travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, faisant suite à un webinaire pilote réussi en 2020, et contribuera à d'autres travaux menés par des entités des Nations Unies, tels que le P166 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur le renforcement des capacités des pays de la CEE en matière de sciences, de technologie et d'innovation ;

l) La CEE produira d'autres épisodes de la nouvelle série de podcasts « Innovation Matters » et souhaite recevoir des propositions de sujets et d'intervenants ;

m) En s'appuyant sur les travaux déjà menés par l'Équipe sur l'innovation au service de l'économie circulaire et sur les marchés publics favorisant l'innovation, et en coopération avec le sous-programme Commerce, la CEE aidera certains États membres, sur demande, à élaborer des feuilles de route ou des plans d'action pour la transition vers l'économie circulaire dans certains domaines, dans le cadre du projet relatif à l'accélération de la transition à l'économie circulaire dans la région de la CEE financé par le Compte de l'ONU pour le développement (13^e tranche) ;

n) La CEE mettra en œuvre le plan de collecte de fonds tout au long des années 2022 et 2023.

41. La délégation allemande s'est dite intéressée par un éventuel échange de bonnes pratiques entre les agences de l'innovation financées par l'État, par la poursuite des travaux sur les marchés publics favorisant l'innovation et par un financement plus souple de l'innovation.

VI. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)

42. L'Équipe de spécialistes s'est félicitée du plan de collecte de fonds présenté par le secrétariat, qui vise à réunir des fonds extrabudgétaires pour la programmation sous-régionale dans les pays du SPECA, d'Europe orientale, du Caucase du Sud et des Balkans occidentaux, axée sur la publication du recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale, sur une série d'études nationales sur l'innovation au service du développement durable, sur un dialogue complémentaire sur les politiques nationales et régionales et sur un renforcement des capacités dans ce domaine.

43. L'Équipe de spécialistes est convenue de tenir sa réunion suivante les 14 et 15 novembre 2022, sous réserve de la confirmation de la disponibilité d'une salle à ces dates. Toute modification de ces dates serait décidée en concertation avec le Bureau.

VII. Adoption du rapport de la réunion (point 6 de l'ordre du jour)

44. L'Équipe de spécialistes a adopté le rapport de la réunion.
